



MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tenue à l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, le 3 février 2026 à 19h00.

Présents	Le Maire :	Tom Arnold
	Les conseillères :	Manon Jutras
		Natalia Czarnecka
	Les conseillers :	Carl Woodbury
		Deis Fillion
		Patrice Deslongchamps
		Daniel Gauthier
	Le Directeur général :	François Rioux

1. Ouverture de la séance

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19h04 par M. Tom Arnold, maire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge. Le Directeur général, Monsieur François Rioux, est présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2. Lecture de l'avis de convocation

En vertu de l'article 153 du *Code Municipal du Québec*, le maire et le conseil constatent que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la présente séance;

2026-02-026

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la conseillère Natalia Czarnecka et **résolu** que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-02-027

4. Amendement à la Politique de Gestion des comités et nomination des élus aux comités municipaux

CONSIDÉRANT que le conseil municipal veut mettre sur pied des comités de gestion interne;

CONSIDÉRANT que pour assurer le fonctionnement efficace de ces comités, le conseil municipal met en place une politique de gestion des comités internes;

CONSIDÉRANT que le rôle des comités est de permettre d'approfondir des dossiers ayant une incidence sur les services aux citoyens ou les ressources de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que les comités aideront à assurer un alignement avec les objectifs politiques et techniques sur les dossiers;

CONSIDÉRANT que les comités émettront des recommandations au conseil municipal qui conserve son pouvoir décisionnel;

CONSIDÉRANT que la politique de gestion des comités internes fait partie intégrante de la présente résolution;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Fillion et **résolu** que:

- La présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 2025-07-210
- le conseil municipal procède à la nomination des élus et des membres citoyen siégeant sur les comités municipaux, comme suit :
- Les conseillers Carl Woodbury, Denis Fillion, Natalia Czarnecka et le citoyen Norm Bates sont nommés membres du comité des Travaux Publics.
- Les conseillers Denis Fillion, Manon Jutras et le citoyen Guy Jobin sont nommés membres du comité de l'Administration, de l'Urbanisme, Sécurité Publique et Légal.
- Les conseillers Denis Fillion, Natalia Czarnecka et le citoyen Jacques Laferrière sont nommés membres du comité de revue de la conformité de la liste électorale.
- Les conseillers Daniel Gauthier, Patrice Deslongchamps et Natalia Czarnecka sont nommés membres du comité Loisirs et Communications.
- Les conseillers Carl Woodbury, Manon Jutras, Natalia Czarnecka et le citoyen Ron Hiscox sont nommés membres du comité de la Gare de Calumet.
- Les conseillers Denis Fillion et Carl Woodbury sont nommés membres du comité d'évaluation des infrastructures de la Rouge existant et futur.
- La conseillère Manon Jutras est nommée comme représentante auprès de l'OBNL de la Banque Alimentaire.
- Les conseillers Denis Fillion et Daniel Gauthier sont nommés comme représentants auprès de l'OBNL du Camping des Chutes de la Rouge.

Il est également résolu que les membres ainsi désignés exercent leurs fonctions conformément aux mandats définis dans le document de présentation des comités, et qu'ils transmettent au conseil municipal les recommandations et suivis nécessaires.

Politique de Gestion des Comités Internes

Préambule

La présente politique de gestions des comités internes se veut un outil pour définir le rôle et les règles de fonctionnement des comités au sein de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge. Elle vise à encadrer les pratiques et à optimiser leur fonctionnement.

La présence d'élus municipaux au sein de ces comités se veut une courroie de transmission essentielle avec le conseil municipal. Elle vise à aider le bon fonctionnement de l'administration municipale par son apport en expertise et le maintien des orientations politiques émises par le conseil municipal.

Le comité, par son fonctionnement, émettra des recommandations qui seront soumises et proposées au Conseil municipal, qui les entérinera par résolution, par règlement ou par un moyen qu'il jugera approprié. Le Conseil municipal ne délègue pas son pouvoir décisionnel aux comités.

Ces comités sont des lieux de concertation entre élus et gestionnaires municipaux, auxquels des citoyens peuvent être appelés à participer de façon occasionnelle ou permanente. Ils visent à favoriser les échanges, à multiplier les points de vue et les analyses afin de bonifier et d'assurer une prise de décision la plus adéquate et efficace possible.

Aucun document ni renseignement de nature confidentielle ne sera communiqué aux membres citoyens des différents comités.

Par ailleurs, il existe des comités définis par la loi, tels les comités de consultation d'urbanisme (CCU), et de démolition, qui eux sont régis par leur propre politique et règlements.

Objectifs

Les comités ont des objectifs pour aider le fonctionnement et la réalisation de projets.

- Assurer un alignement avec les objectifs politiques et techniques sur divers dossiers ou projets en cours ou à venir;
- Approfondir les sujets ou dossiers ayant une incidence sur les services aux citoyens ou sur les ressources de la municipalité; Élaborer des plans d'action;
- Élaborer des politiques, des normes ou des règlements;
- Identifier des projets afin de répondre à des opportunités et les accompagner pour leur réalisation;
- Se doter d'une plate-forme favorisant les échanges entre le politique et l'administratif.

Fonctionnement

Les comités se rencontrent selon un calendrier établi au préalable, ou de façon ad hoc si un besoin le justifie.

Le responsable administratif du comité prépare un ordre du jour au moins une semaine avant la tenue de la réunion, et le responsable élu le valide et apporte les modifications requises.

Les notes des rencontres sont tenues de façon informelle, afin de permettre le suivi des éléments échangés. aux rencontres précédentes, tout en préservant la confidentialité des rencontres et l'agilité de l'organisation.

Comités

Outre les comités requis par la loi, voici les comités qui sont mis en place:

Comité	Membres
1. Comité Travaux Publics	Carl Woodbury (président)
	Denis Fillion
Membre citoyen :	Norm Bates
2. Comité Administration, Urbanisme, Sécurité Publique, Légal	Denis Fillion (président)
	Manon Jutras
Membre citoyen :	Guy Jobin
3. Comité Revue de la conformité de la liste électorale	Denis Fillion (président)
	Natalia Czarnecka
Membre citoyen :	Jacques Laferrière
4. Comité Loisirs et Communications	Natalia Czarnecka
	Daniel Gauthier
	Patrice Deslongchamps
5. Comité Gare de Calumet	Natalia Czarnecka
	Manon Jutras
	Carl Woodbury
Membre citoyen :	Ron Hiscox
6. Comité d'Évaluation des Infrastructures de la Rouge - Existant et futur	Denis Fillion (président)
	Carl Woodbury
7. Représentants auprès d'OBNL ou organismes tiers	

Banque alimentaire :	Manon Jutras
OBNL du Camping des Chutes de la Rouge :	Denis Fillion
	Daniel Gauthier

Les membres élus du comité, et les citoyens le cas échéant, sont nommés par le conseil municipal pour une période maximale de 2 ans, renouvelable. Le conseil municipal peut révoquer un membre, selon sa propre prérogative.

Composition

Les comités internes sont composés habituellement de deux conseillers municipaux nommés par le conseil municipal. Le maire siège d'office sur les comités, ainsi que le directeur général. Les directeurs de service et des fonctionnaires y siègent selon les besoins et requis des comités.

L'élu responsable du comité aura pour rôle de rapporter les éléments discutés en comité et de soumettre les orientations et les recommandations au conseil municipal, pour fin d'approbation ou commentaires.

Les informations requises à la tenue des réunions des comités seront disponibles au moins 72 heures avant la rencontre.

Recommandations et implantation des décisions

Les représentants élus du comité présentent au conseil municipal le bilan des activités de leur comité respectif, et obtient les orientations et décisions requises de la part du conseil municipal.

Le conseil municipal pourra signifier son accord avec les recommandations soumises par voie de résolution, règlement, ou un autre moyen qu'il jugera à propos, selon les requis de la loi et de la réglementation en vigueur. Le cas échéant, le conseil municipal pourra demander des ajustements de la part du comité afin que ses actions soient alignées avec la vision du conseil.

Lors de la mise en place des activités découlant des décisions du conseil, le comité a un rôle de suivi et de surveillance pour confirmer que celles-ci demeurent conformes aux orientations et objectifs donnés par le conseil.

Confidentialité

Le membres des comités sont tenus de respecter la confidentialité des renseignements portés à leur attention et faire preuve de prudence à l'égard du respect de la vie privée.

Règles d'éthique

Tous les membres des comités et les personnes ressources qui participent aux activités d'un comité doivent agir selon les plus hauts standards en matière d'éthique et d'intégrité.

Rémunération

La présence des membres d'un comité est réputée se faire selon leur rémunération usuelle, sauf selon ce qui est prévu au règlement RA-189-06-2018 sur le traitement des élus municipaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers

5. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par _____ et **résolu** que la présente séance soit levée à _____.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Je soussigné, Tom Arnold, Maire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par la Loi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Tom Arnold
Maire

François Rioux
Directeur général et Greffier-trésorier